

Séance ordinaire du 25 mars 2025
Extrait du procès-verbal des délibérations du conseil municipal
de la commune de PORTE-DE-SAVOIE

Délibération n°25032025D11

Objet : Finances Locales – Budget annexe de l’Eau – Modification de la délibération d’autorisation de vote des dépenses d’investissement préalablement au vote du budget

Date de la convocation et de l’affichage : 19 mars 2025
Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de conseillers présents : 22
Nombre de pouvoirs : 3
Nombre de conseillers n’ayant pas pris part au vote : 0
Nombre de votants : 25
Pour : 25
Contre : 0
Abstentions : 0

Le 25 mars 2025, le conseil municipal de la commune de PORTE-DE-SAVOIE, légalement convoqué, s’est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Caroline LEVANNIER, Adjointe au Maire en charge des Finances, de l’Enfance et de la Jeunesse.

Nom complet	Présents	Absents représentés	Absents excusés	Nom du mandataire le cas échéant
Franck VILLAND	X			
Jean-Jacques BAZIN	X			
Caroline LEVANNIER	X			
Jacques VELTRI	X			
Martine BANNAY-CODET	X			
Serge GUILLEMAT	X			
Evelyne FOURNIER	X			
Patrick CHAPUIS	X			
Daniel GALLET		X		Jean-Jacques BAZIN
Gilbert LOYET			X	
Annie BERARD	X			
Christine CARREL	X			
Jean-Marie GUILLOT	X			
Chantal GIRAUD	X			
Roger BILLARD			X	
Régine DUCRET	X			
André VIBOUD	X			
Lionel CORDEL	X			

La présente délibération peut faire l’objet d’un recours gracieux auprès de la commune de Porte-de-Savoie dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l’objet d’un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Chambéry dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Accuse de réception en préfecture
3025-00033681-00200315-050802701-8
Date de télétransmission : 26/03/2025
Date de réception préfecture : 26/03/2025

Nom complet	Présents	Absents représentés	Absents excusés	Nom du mandataire le cas échéant
Séverine DEBERNARDI	X			
Sarah HENICKE			X	
Jean-Luc PLAGNOL	X			
Daniel LABORET	X			
Francine BORDON	X			
Ghislain GARLATTI	X			
Elodie DA SILVA	X			
Mylène AVILA		X		Franck VILLAND
Aly DIARRA			X	
Yves GOAËR		X		Ghislain GARLATTI
Dominique VERDOYA	X			

Secrétaire de séance : Annie BERARD

Rapporteur : Caroline LEVANNIER, Adjointe en charge des finances, de l'enfance et de la jeunesse

Exposé des motifs :

Madame l'adjointe au Maire en charge des Finances, de l'Enfance et de la Jeunesse rappelle aux membres du conseil la délibération 10122024D04 du 10 décembre 2024 qui autorisait le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2025 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent. Les crédits faisant l'objet de cette autorisation doivent être inscrits au budget lors de son adoption.

Or, il s'avère que ces crédits n'ont pas été utilisés car les crédits nécessaires au paiement des dépenses avaient été engagés en 2024 ont fait l'objet d'un report sur l'exercice 2025. Leur inscription au BP serait source de difficultés.

C'est pourquoi il est proposé de modifier la délibération 10122024D04 ainsi et de ne reprendre au BP que la somme de 2 000 euros inscrite au chapitre 21.

Compte	Total voté en 2024	Autorisation au titre de l'art L 1612-1 CGCT	Nouveau montant
20 – Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	20 000,00€	5 000,00€	Crédits annulés
2031 – Frais d'études	20 000,00€	5 000,00€	
21 – Immobilisations corporelles (hors opérations)	45 140,00€	11 285,00€	2 000,00 €
21561 – Service de distribution d'eau	45 140,00€	11 285,00€	
23 – Immobilisations en cours	2 612 500,00€	653 125,00€	Crédits annulés
2315 – Installations, matériel et outillage techniques	2 612 500,00€	653 125,00€	
16 – Emprunts et dettes assimilées	10 000,00€	2 500,00€	Crédits annulés

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la commune de Porte-de-Savoie dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture
 073-2000866162024102503025011
 Date de télétransmission : 26/03/2025
 Date de réception préfecture : 26/03/2025

Délibération du conseil municipal du 25 mars 2025 n°25032025D11

1641 – Emprunts en euros	10 000,00€	2 500,00€	
26 – Participations et créances rattachées à des participations	2 800,00€	700,00€	Crédits annulés
261 – Titres de participation	2 800,00€	700,00€	
020 – Dépenses imprévues (investissement)	54 700,00€	13 675,00€	Crédits annulés
020 – Dépenses imprévues (investissement)	54 700,00€	13 675,00€	

Vu l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **MODIFIE** la délibération 10122024D04 selon les dispositions ci-dessus.

Fait et délibéré à PORTE-DE-SAVOIE le 25 MARS 2025

Mis en ligne sur le site internet de la commune le 31/03/2025

Le Maire certifie sous la responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été transmis au représentant de l'Etat.

Le Maire,
Franck VILLAND



Le secrétaire de séance,
Annie BERARD

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la commune de Porte-de-Savoie dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Chambéry dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture
09320003001-20250325-25032025D11
Date de télétransmission : 26/03/2025
Date de réception préfecture : 26/03/2025

Délibération du conseil municipal du 25 mars 2025 n°25032025D11

Accusé de réception en préfecture
073-200083681-20250325-25032025D11-AI
Date de télétransmission : 26/03/2025
Date de réception préfecture : 26/03/2025